REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique

Processus de Kimberley

Secrétariat National Permanent



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

Ministry of Mines, Industry and Technological Development

Kimberley Process

National Permanent Secretariat

Yaoundé, le . OCT 2021

NOTE DE SERVICE Nº 0 0 0 0 7/2021/SNPPK DU 0 6 0CT 2021

A L'ATTENTION DES POINTS FOCAUX SUPERVISEURS ET POINTS FOCAUX CONTROLEURS

Il m'a été donné de constater un relâchement dans le suivi, le contrôle et la traçabilité des substances minérales précieuses ainsi que dans l'implémentation des principes et exigences du Processus de Kimberley. Il me paraît donc nécessaire de rappeler et de préciser ce qui suit à tous les points focaux du SNPPK:

1- De l'implémentation des principes et exigences du Processus de Kimberley :

Dans le cadre de la mise en œuvre des principes et exigences du Système de Certification du Processus de Kimberley en République du Cameroun, les Points Focaux ont été déployés dans les zones de production en vue de suivre, d'enregistrer, de tracer tout diamant brut extrait du sol camerounais d'une part et de recenser, de sensibiliser, d'encadrer et de formaliser les acteurs de la chaîne de production et de commercialisation d'autre part. Chaque Point Focal est tenu à cet effet d'adresser un rapport mensuel de ses activités au Point Focal Régional qui se charge de le transmettre au Secrétaire National Permanent.

Lors des visites de revue sur la mise en œuvre des principes et exigences du Processus de Kimberly, les données contenues dans lesdits rapports sont exploitées puis vérifiées sur le terrain par les experts.

Par ailleurs, le climat d'instabilité et d'insécurité liées à l'utilisation des diamants bruts par les groupes armés rebelles dans la majeure partie de la République Centrafricaine (RCA) continue de préoccuper au plus haut point les hautes instances du Processus de Kimberley. Au- delà des mesures de vigilance recommandées aux pays voisins de la RCA comme le Cameroun, il est important que les Points Focaux renforcent la lutte contre la contrebande et les trafics illicites des diamants pour éviter toute contamination de production nationale d'avec les diamants de « conflits » provenant de la RCA.

Enfin, le Secrétariat National Permanent du Processus de Kimberley a constaté, l'introduction au Cameroun de grandes quantités de diamants synthétiques par des individus non encore identifiés. Il s'agit d'une activité de contrebande interdite au Cameroun et réprimée par la réglementation en vigueur. Les points focaux sont par conséquent invités à redoubler de vigilance lors de l'enregistrement des stocks de diamants détenus par les acteurs miniers.

2- Dans le cadre des activités artisanales semi mécanisées :

Il est important de préciser que suite aux nouvelles orientations du Processus de Kimberley et aux **Très Hautes Instructions du Chef de l'Etat** contenues dans la correspondance N°B052/SG/PR du 16 juillet 2014, et répercutées par lettre N°B70/d-34/SG/PM du **Premier Ministre, Chef du Gouvernement,** les activités du Secrétariat National Permanent ont été étendues à la traçabilité et à la certification des substances minérales autres que le diamant, en particulier l'or. C'est ce qui justifie la Décision N°1843/MINMIDT/CAB/SG/DAJ du 21 avril 2015 qui consacre le SNPPK comme membre de l'équipe de contrôle, de suivi de la production et de prélèvement de l'impôt synthétique libératoire (25%) et comme entité en charge de la traçabilité des 75% de la production détenue par les acteurs miniers. Les points focaux sont chargés de l'application de ces hautes instructions et doivent produire un rapport mensuel sur la situation des stocks d'or détenus par les opérateurs.

J'attache du prix au strict respect des instructions contenues dans la présente note qui est la condition de l'accomplissement optimal des missions assignées au SNPPK.

La présente note de service sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Ampliations:

- MINMIDT/CAB;
- GOUVERNEURS;
- PREFETS;
- DG SONAMINES,
- SOUS-PREFETS:
- DR-MINMIDT;
- DD-MINMIDT;
- OPERATEURS MINIERS:
- ARCHIVES/CHRONO

LE SECRETAIRE NATIONAL PERMANENT
THE NATIONAL PERMANENT SECRETARY